

Dembéni, le 17 mars 2021

ARRETE 2021-57 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU CUFR DE MAYOTTE

LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

- Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;
- Vu** le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le règlement intérieur du CUFR de Mayotte ;
- Vu** les statuts du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CUFR de Mayotte ;
- Vu** le règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CUFR de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté 2018-95 relatif à la proclamation des résultats du CTE du 6 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté 2019-46 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CUFR de Mayotte ;
- Vu** la délibération 2017-08 du conseil d'administration du CUFR de Mayotte portant création du CHSCT ;

Considérant la désignation des membres du CHSCT par le SGEN-CFDT le 26 mars 2020 ;
Considérant la désignation de Monsieur Jean-François LAVAUD en qualité de secrétaire du CHSCT lors de la séance du 22 septembre 2020 ;
Considérant la désignation des membres du CHSCT par la CGT éducation le 1^{er} mars 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CUFR de Mayotte d'établissement est modifiée conformément au document figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2019-46 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CUFR de Mayotte demeurent inchangées et en vigueur.



ARTICLE 3 :

La Directrice générale des services du CUFR de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

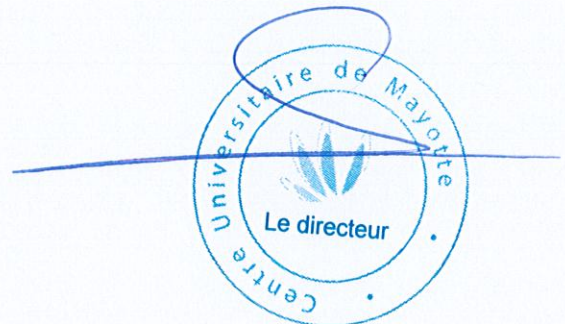
ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte, Chancelier des Universités.

Elle sera publiée sur le site internet du CUFR de Mayotte ainsi qu'au registre des actes administratifs de l'établissement.

Le Directeur du CUFR de Mayotte

Aurélien SIRI



Copie :

- Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte, Chancelier des Universités

ANNEXE : Composition et coordonnées des membres du CHSCT du CUFR

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Aurélien SIRI	Directeur du CUFR <i>Président du CHSCT</i>	CUFR de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 DEMBENI
Daouya BERKA	Directrice des services	
Leïla NEDJAR	Directrice des ressources humaines	
REPRÉSENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS		
Prénom, NOM	Fonction	Adresse
Catherine FONTAINE	Représentante CGT éducation	CUFR de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 DEMBENI
Khadija GAYE	Représentante CGT éducation	
Salami MADI	Représentant CGT éducation	
Thomas M'SAÏDIÉ	Représentant CGT éducation	
Jean-François LAVAUD	Représentant SGEN-CFDT <i>Secrétaire du CHSCT</i>	
REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES PERSONNELS		
Prénom, NOM	Fonction	Adresse
Sitti TAVANDAY	Représentante CGT éducation	CUFR de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 DEMBENI
Carole GOASDUFF	Représentante CGT éducation	
Ridjal ABDOULAH	Représentant CGT éducation	
Mohamadi SOUFFOU	Représentant CGT éducation	
Elliott SUCRE	Représentant SGEN-CFDT	
MEMBRES DE DROIT		
Prénom, NOM	Fonction	Adresse
Mélanie VENAILLE	Conseiller de prévention	CUFR de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 DEMBENI